

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### **Commande**

Le contrat de vente n'est parfait qu'après notre confirmation de commande ou après la signature d'un contrat principal. Seules les conditions et modalités portées sur ce ou ces documents nous engageant.

Toute commande ferme et acceptée par les Papillons Blancs du Cambrésis implique pour l'acheteur l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui annulent toutes clauses et stipulations figurant sur la correspondance ou autres documents du client, sauf dérogation expresse et par écrit des Papillons Blancs du Cambrésis.

Nous nous réservons la possibilité d'annuler toute commande de clients et sans qu'aucune pénalité ne puisse nous être réclamée, en cas de force majeure, en particulier en cas de guerre, de grève, d'incendie dans nos ateliers ou dans ceux de nos fournisseurs, de lock out, d'inondations ou de difficultés de transport, d'accident d'outillage ou toute autre cause entraînant le chômage partiel de nos ateliers ou des usines de nos fournisseurs ou en cas de non règlement d'une créance à échéance dans les conditions prévues.

Après confirmation de la commande plus aucune annulation par tous moyens ne sera possible au-delà d'un délai de 48H.

Sauf disposition contractuelle contraire nos prix sont établis en fonction de quantités minimales par livraison. Nous nous réservons la possibilité de les modifier en cas de commandes comportant des quantités inférieures au minimum convenu lors du devis.

### **Livraison – risques**

Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif et sans garantie et leur non observation ne saurait entraîner ni annulation de la commande, ni refus des marchandises, ni dommage intérêt ou indemnité quelconque.

Les risques des dommages en cours de livraison y compris par service postal, que les produits pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit sont transférés au client lors de la livraison des produits. Le destinataire doit vérifier l'état des marchandises et leur conformité à la commande en quantité et en qualité au moment de la réception et exercer son éventuel recours dans les délais légaux.

Les reprises de marchandises ne peuvent être faites qu'à titre exceptionnel, après notre accord préalable écrit. En tout état de cause, notre responsabilité ne peut être engagée au-delà du remplacement à l'identique des marchandises reconnues défectueuses ou à défaut de la valeur de facture hors taxes selon l'assujettissement.

**Garantie** : Notre garantie se limite à l'utilisation normale de nos produits dans les conditions correspondant à leurs caractéristiques techniques et à nos préconisations d'emploi.

### **Réserve de propriété : (Loi n° 80335 du 12 Mai 1980)**

La propriété des marchandises nous est réservée jusqu'à complet paiement du prix. En cas de non-respect par l'acheteur d'une des échéances de paiement, Les Papillons Blancs du Cambrésis, sans perdre aucun de leurs droits, pourront exiger la restitution du matériel dont ils se sont réservés la propriété aux frais de l'acheteur jusqu'à l'exécution, par ce dernier, de ses engagements.

L'acheteur est autorisé dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement à revendre et transformer les marchandises livrées, mais il ne peut les donner en gage, ni en transférer la propriété à titre de garantie. En cas de saisie ou de toute autre intervention d'un tiers, l'acheteur est tenu de nous en aviser immédiatement: l'autorisation de revente ou de transformation est retirée automatiquement en cas de redressement judiciaire ou liquidation judiciaire.

### **Paiement**

Sauf dispositions contraires, ou délais dérogatoires prévus dans les décrets d'application de la Loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008, les factures devront être réglées au quarante-cinquième jour après la fin du mois de livraison.

Le non-paiement de l'une quelconque des sommes dues, ou la non-exécution d'une des clauses de la présente entraînera, de convention expresse, la déchéance du terme accordée et l'exigibilité immédiate de toute somme due quelque qu'en soit la date d'échéance. En cas de défaut de paiement par le client, de l'une quelconque des échéances, Les Papillons Blancs du Cambrésis se réservent également le droit d'annuler toutes les commandes non exécutées du client ou d'en suspendre l'expédition.

Toute somme impayée à son échéance, par l'acheteur, donnera lieu au paiement d'intérêts de retard calculés par application au montant impayé, de trois fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40€ par livraison. Les intérêts de retard seront capitalisés mensuellement. Tous les frais supportés par Les Papillons Blancs du Cambrésis pour recouvrer sa créance seront à la charge du client, y compris les éventuels frais de justice, huissier et honoraires d'avocats.

### **Droit applicable**

#### **Attribution de juridiction Indépendance des dispositions :**

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. En cas de litige, concernant l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente les parties conviennent de saisir les juridictions civiles du ressort du tribunal de grande instance de Cambrai (Tribunal de Grande Instance ou Tribunal d'Instance) auxquels ils attribuent compétences pour statuer ; à l'exception de toute autre juridiction en raison de la nature des relations conclues entre les parties.

Il est rappelé que l'esprit social de l'Association est de permettre à des travailleurs handicapés d'exercer une activité professionnelle permettant l'insertion et l'ouverture à la société civile, raison pour laquelle les parties se sont rapprochées.